



Devenue électro-hypersensible, la Lanestérienne Danièle Bovin, responsable du collectif des Citoyens éclairés (qui se bat contre le compteur Linky), a déposé deux plaintes, en son nom propre, hier matin, au tribunal de grande instance de Lorient, pour atteinte à la santé d'autrui. La première vise Thérèse Thiéry, maire de Lanester ; la seconde, Norbert Métairie, maire de Lorient. « J'estime que ces maires portent atteinte à ma santé en ayant installé du wifi à la mairie, dans les locaux associatifs dans lesquels je ne peux plus me rendre, dans la rue ! » Elle était accompagnée de quatre membres du collectif qui se posent en « sentinelles » et « tirent le signal d'alarme face au silence, au déni. Il y a trop de champs électromagnétiques autour de nous ! Les ondes tuent en silence. Nous ne sommes pas contre le progrès mais il existe d'autres options », insiste le groupe qui entend ainsi apporter un éclairage sur la loi Abeille, relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, adoptée début 2015.

le tel 5 janvier 2018



## Elle porte plainte contre deux maires

Danièle Bovin, électro hypersensible, porte plainte pour atteinte à la santé d'autrui. Dans son viseur : les ondes électromagnétiques.

Ils étaient cinq devant les grilles du palais de justice de Lorient, jeudi matin, munis de pancartes aux messages chocs. Danièle Bovin venait déposer une plainte contre Thérèse Thiéry, maire de Lanester, et Norbert Métairie, maire de Lorient, pour atteinte à la santé d'autrui. Elle pointe du doigt les récentes installations de réseau sans fil dans les mairies et salles communales ainsi que le refus des maires de considérer son problème.

Ondes de portables, bornes wifi, antennes et lignes hautes tension lui causent, assure-t-elle, « **des nausées et maux de tête insupportables. J'ai été déclarée électro hypersensible, ce n'est pas que dans ma tête.** »

### Maladie reconnue

À l'hôpital de Nantes, le service des pathologies professionnelles et environnementales a reconnu sa maladie. « **Un pas en avant** », selon Danièle Bovin, qui alerte depuis longtemps les municipalités. Aujourd'hui, elle se voit contrainte de réduire ses activités. « **Ma zone de vie se restreint petit à petit** ». Danièle Bovin est aussi la présidente de l'association Les citoyens éclairés qui milite contre les compteurs Linky.

### Difficile à évaluer

S'il y a de plus en plus de cas signalés, il est difficile d'évaluer l'impact des ondes électromagnétiques sur



*Danièle Bovin, en lutte contre les ondes électromagnétiques.*

la santé. Les rapports scientifiques ne font pas de constat définitif, sans pour autant écarter tout risque.

Danièle Bovin mobilise surtout la loi Abeille. Votée en 2015, cette loi prévoit des mesures de précautions sur l'exposition aux ondes. Elle interdit notamment l'installation du Wifi dans les établissements d'accueil d'enfants de moins de 3 ans et préconise la mesure des valeurs des champs électromagnétiques par un organisme indépendant.

La maire de Lanester a été contactée mais a préféré garder le silence avant d'être saisie par la justice.